

**LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)**

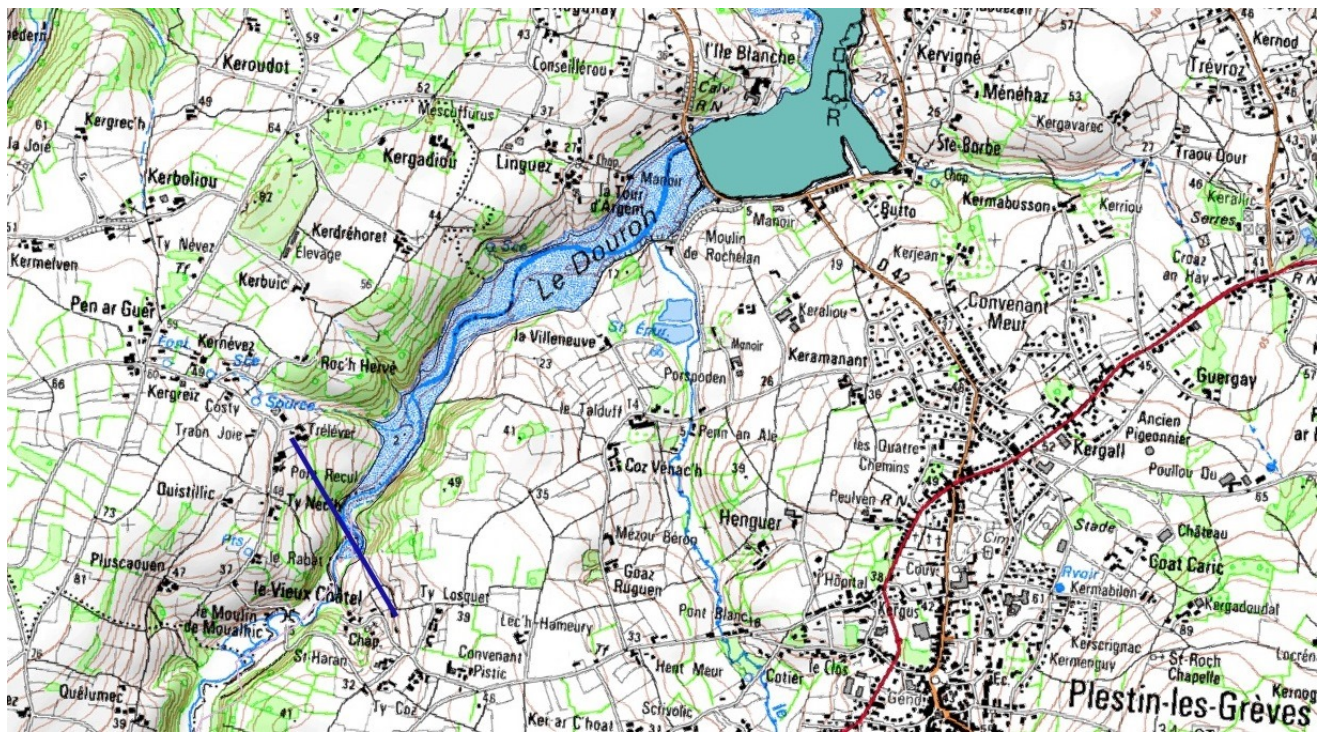
**LE DOURON**

Département des FINISTERE (29) / Commune de PLESTIN-LES-GREVES (22310)

Texte juridique de référence : Décret du 15/03/1930

Limite	Observations
<p><i>Ligne joignant les deux repères scellés dans des massifs de maçonnerie établis sur ses rives et situés dans l'alignement joignant les angles les plus au Nord des fermes «Treviven-Bihan» et «Tachevon»</i></p>	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Fermes non mentionnées sur Scan Littoral. Positionnement réalisé grâce à la donnée SIG transmise par la DDTM 29 et confirmé par et la carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Le degré de précision du positionnement de la limite resterait à vérifier.</p> <p>Positionnement <b>approché</b> (incertitude &lt; 200 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :





Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Douron** Ligne joignant deux repères scellés dans des massifs en maçonnerie établis sur les rives et situés dans l'alignement joignant les angles nord des bâtiments des fermes Trevienbien et Tachevon *Décret du 15 mars 1930*

